

DEC210976INSIS

Décision portant modification de la décision de renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5525 intitulée « Recherche Translationnelle et Innovation en Médecine et Complexité – TIMC »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche.

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC201509DGDS susvisée, les termes relatifs à l'UMR5525 intitulée « Recherche Translationnelle et Innovation en Médecine et Complexité (TIMC) » sont modifiés ainsi qu'il suit :

La ligne suivante

« Directeur : M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier »

Est remplacée par

« Directeur : M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, Professeur des universités - Praticien hospitalier »



La ligne suivante

« Directeur adjoint : M. Grégory CHAGNON, Maître de conférences »

Est remplacée par

« Directeur adjoint : M. Grégory CHAGNON, Professeur des universités »

La ligne suivante

« Directeur adjoint : M. Bertrand TOUSSAINT, Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier »

Est remplacée par

« Directeur adjoint : M. Bertrand TOUSSAINT, Professeur des universités - Praticien hospitalier »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2021.

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210906DR11

Décision portant nomination de Mme Armelle CROUZET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de UMR 5001 intitulée IGE**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité UMR 5001 intitulée IGE et nommant M. Aurélien DOMMERGUE en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5001¹ en date du 03/11/2020 ;

Considérant que Mme Armelle CROUZET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 17/09, 24/09 et 1/10/2020 ainsi que 14 modules complémentaires (jeudis de la sécurité)

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Armelle CROUZET, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5001 intitulée IGE, à compter du 04/02/2021.

Mme Armelle CROUZET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Armelle CROUZET est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 février 2021

Le directeur de l'unité, Aurélien DOMMERGUE

Visa de la Déléguée Régionale Alpes, par intérim, du CNRS, Isabelle DHE

Visa du Président de l'Université Grenoble Alpes, Yassine LAKNECH

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC210905DR11

Décision portant nomination de Mme Amélie VAZQUEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5001 intitulée IGE**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité UMR 5001 intitulée IGE et nommant M. Aurélien DOMMERGUE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5001¹ en date du 03/11/2020 ;

Considérant que Mme Amélie VAZQUEZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en relation avec les partenaires universités les 17/09, 24/09 et 1/10/2020 ainsi que 14 modules complémentaires (jeudis de la sécurité)

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Amélie VAZQUEZ, Technicien, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5001 intitulée IGE, à compter du 04/02/2021.

Mme Amélie VAZQUEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Amélie VAZQUEZ est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 février 2021

Le directeur de l'unité, Aurélien DOMMERGUE



Visa de la Délégué Régional Alpes, par intérim, du CNRS, Isabelle DHE



Visa du Président de l'Université Grenoble Alpes, Yassine LACHNECH



Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
Jean-Luc LACROIX

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

